



Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

Appels à Projets

Bâtiments neufs « Energie Carbone »

La direction régionale de l'ADEME en Pays de la Loire en partenariat avec la DREAL, lance 2 appels à projets visant à expérimenter le référentiel « Energie Carbone » :

- **Appel à projets 1 : en phase chantier ou livraison**
- **Appel à projets 2 : en phase conception**

Date limite de dépôt des dossiers : **31 mai 2017**

1. CONTEXTE

Après plusieurs décennies de réglementation thermique « monocritère » (énergie pour 5 usages conventionnels), les travaux sur l'évaluation des qualités environnementales des bâtiments permettent d'envisager des approches multicritères basées sur l'analyse du cycle de vie et tout particulièrement le critère carbone.

Afin de préparer l'intégration de ces modifications réglementaires, le label « énergie-carbone » a été créé. Ce label anticipe la future réglementation environnementale des bâtiments neufs instaurée dans la loi Transition énergétique pour la croissance verte (TECV).

Avant la publication de la nouvelle réglementation, l'Etat a décidé de mettre en place une expérimentation dans le but de co-élaborer avec le monde professionnel, les exigences pour construire des bâtiments performants et à coûts maîtrisés.

Dans le cadre de cette expérimentation, la Direction Régionale de l'ADEME Pays de la Loire en partenariat avec la DREAL lance deux appels à projets dont l'objectif est de :

- Tester le référentiel « Energie Carbone »
- Valider ou contribuer à faire évoluer les seuils de performance environnementale et énergétique du référentiel en vue de la prochaine réglementation
- Alimenter l'observatoire national créé pour l'expérimentation du référentiel « Energie Carbone »
- Capitaliser sur les données de performance énergétique et environnementale
- Favoriser la montée en compétence des acteurs régionaux en particulier sur l'Analyse de Cycle de Vie (ACV)
- Disposer de retours d'expériences.

Les appels à projets s'inscrivent dans un programme national coordonné et appuyé par le service Bâtiment de l'ADEME.

2. LES APPELS A PROJETS

La Direction Régionale de l'ADEME lance deux appels à projets :

Appel à projets 1 : il vise à retenir 20 projets en phase chantier ou récemment livrés qui pourront bénéficier d'une étude « Energie Carbone »

Appel à projets 2 : il vise à retenir 10 projets en phase conception qui bénéficieront d'une aide financière à la réalisation d'études « Energie Carbone » et éventuellement d'études spécifiques liées à l'utilisation de matériaux biosourcés.

Une consultation de prestataires est lancée au niveau national par l'ADEME pour retenir des bureaux d'études référents missionnés pour chaque région afin de :

- Réaliser des études « énergie-carbone » sur 20 bâtiments en phase chantier ou récemment livrés. Les 20 bâtiments seront sélectionnés dans le cadre **de l'appel à projets 1**
- Assurer une assistance technique des équipes projets de 10 opérations en phase conception retenues dans le cadre de **l'appel à projets 2**
- Organiser en lien avec la Direction régionale de l'ADEME des sessions d'information et des échanges avec les différentes équipes projets
- Réaliser les synthèses des études réalisées et présenter les résultats.

APPEL A PROJETS 1

Opérations en phase chantier ou récemment livrées

1. OBJECTIFS

Afin de contribuer à l'expérimentation du référentiel « Energie Carbone », cet appel à projets permettra de sélectionner 20 opérations en phase chantier ou récemment livrées qui feront l'objet des études « énergie carbone (bilan BEPOS et ACV).

L'objectif est de fournir des données de performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs pour la fin de l'année 2017 ou début 2018 en testant des cas concrets de constructions et de vérifier la faisabilité technique et financière des exigences du référentiel.

2. OPERATIONS CONCERNEES

Les constructions neuves, situées en Pays de la Loire et **soumises à la RT2012** sont concernées par l'appel à projets. Les opérations pourront concerner tout type d'usage de bâtiment et en particulier des bâtiments :

- à usage d'habitation collectif et individuel
- à usage de bureaux ou administratifs
- d'enseignement et d'accueil petite enfance
- du secteur sanitaire et social
- du secteur sportif
- du secteur associatif ou culturel (bibliothèque, salle polyvalente...)

Les opérations retenues devront être réceptionnées au plus tard en janvier 2018.

Les opérations de rénovation ou extension même soumises à la RT 2012 sont exclues du dispositif.

3. REALISATION DES ETUDES

Le financement des études réalisées par un prestataire retenu par l'ADEME dans le cadre du référentiel « Energie Carbone » sera assuré en totalité par l'ADEME.

Les études respecteront le référentiel « Energie Carbone ». Les documents et informations sur ce référentiel sont disponibles à l'adresse suivante : www.batiment-energiecarbone.fr

Ces études viendront alimenter l'observatoire national E+C-.

Le maître d'ouvrage de l'opération et son équipe de maîtrise d'œuvre pourront bénéficier des retours d'expériences concernant l'ensemble des opérations retenues dans le cadre de l'appel à projets et faire partie d'une communauté de travail régionale. Ils pourront ainsi monter en compétence sur ces sujets.

4. ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage devra fournir tous les documents et informations relatives à l'opération nécessaires au prestataire retenu par l'ADEME, par exemple :

- Les documents techniques nécessaires (CCTP, DC...)
- Les calculs RT 2012 réalisés par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération
- Les données économiques nécessaire à la saisie des données dans l'observatoire E+C-

Le maître d'ouvrage devra contribuer le cas échéant à la valorisation de l'opération par l'ADEME (participation à des colloques, rédaction de fiches de retour d'expérience...).

5. LA SELECTION DES OPERATIONS

L'ADEME a pour objectif de diversifier les types de bâtiment, les modes constructifs, les matériaux de construction utilisés, les énergies de chauffage et d'eau chaude sanitaire etc., ceci dans le but de constituer une large base de données.

Les 20 opérations seront choisies sur la base des critères suivants :

- Destination du bâtiment : logement, bureaux, scolaire, sanitaire et social...
- Reproductibilité du bâtiment
- Localisation du bâtiment : un équilibre sera recherché afin d'assurer une répartition des opérations sur le territoire des Pays de la Loire.
- Type de matériaux et équipements constituant du bâtiment
- Le niveau de performance énergétique atteint (étude réglementaire RT 2012).

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera composé :

- D'un courrier officiel faisant apparaître les motivations du maître d'ouvrage à participer à l'expérimentation
- Du formulaire joint « APPEL A PROJETS 1 » dûment complété.

Le dossier de candidature devra être parvenu à l'ADEME **avant le 31 mai 2017**

Par courrier à l'adresse suivante :

ADEME Pays de la Loire
5 bd Vincent Gâche – C S 90302
44203 Nantes Cedex 2

Par courriel : dominique.birrien@ademe.fr

7. CONTACTS

Pour tout renseignement :

Dominique BIRRIEN (ADEME)

Tél : 02.40.35.80.20

Courriel : dominique.birrien@ademe.fr

Benoît ROCHER (DREAL)

Tél : 02.72.74.75.42

Courriel : benoit.rocher@developpement-durable.fr

APPEL A PROJETS 2

Opérations en phase conception

1. OBJECTIFS

Afin de contribuer à l'expérimentation du référentiel « Energie Carbone », cet appel à projets permettra de sélectionner 10 opérations en phase conception qui feront l'objet des études prévues (BEPOS et ACV).

L'objectif est de tester et appliquer le nouveau référentiel et d'assurer une formation aux pratiques de l'ACV dans les bâtiments aux différents acteurs.

Au niveau régional, les lauréats de cet appel à projets :

- Seront identifiés comme maîtres d'ouvrages précurseurs avec une mise en lisibilité de leur opération
- Feront l'objet d'un soutien financier pour la réalisation des études
- Participeront à une communauté de travail régionale pilote sur la pratique de l'ACV. Le maître d'ouvrage de l'opération pourra ainsi bénéficier des retours d'expériences concernant l'ensemble des opérations retenues dans le cadre de l'appel à projets et faire partie d'une communauté de travail constituée à l'échelle régionale.

2. OPERATIONS CONCERNEES

Seules les constructions neuves, situées en Pays de la Loire sont concernées par l'appel à projets. Les opérations pourront concerner tout type d'usage de bâtiment et en particulier des bâtiments :

- à usage d'habitation collectif et individuel
- à usage de bureaux ou administratifs
- d'enseignement et d'accueil petite enfance
- du secteur sanitaire et social
- du secteur sportif
- du secteur associatif ou culturel (bibliothèque, salle polyvalente...)

Les opérations retenues devront être en phase de conception, idéalement en phase APS ou APD.

Les opérations de rénovation ou extension sont exclues du dispositif.

Les opérations concernées devront viser au minimum les niveaux (Référentiel : www.batiment-energiecarbone.fr)

- **Energie 2 de l'indicateur BEPOS**
- **Carbone 1 global**
- **Carbone 1 PCE (Produits de Construction et Equipements)**

3. REALISATION DES ETUDES

Ces études seront réalisées selon la méthodologie du référentiel et viendront alimenter la base de données de l'observatoire national E+C-. Les documents et informations sur ce référentiel sont disponibles à l'adresse suivante : www.batiment-energiecarbone.fr

Elles comporteront :

- Une première simulation « Energie Carbone » en phase conception
- Trois études de sensibilité des impacts environnementaux aux paramètres de conception (structure, matériaux, énergie...) constituant des variantes à la solution de base décidées d'un commun accord avec le bureau d'études
- Une deuxième simulation « Energie Carbone » en phase réception

Le maître d'ouvrage, l'équipe de maîtrise d'œuvre seront accompagnés dans cette démarche par un bureau d'études référent, retenu par l'ADEME, qui assurera une mission de soutien et d'animation auprès des 10 opérations sélectionnées.

En complément de ces études, objets de l'appel à projets, les maîtres d'ouvrage auront la possibilité de faire réaliser des études spécifiques relatives à l'utilisation de matériaux biosourcés. Ces études spécifiques pourront porter sur la conception structurelle, l'enveloppe, le comportement hygrothermique, la protection incendie, l'acoustique...

4. ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage devra :

- Mettre à disposition toute documentation technique minimale pour la réalisation des études
- Participer aux réunions régionales proposées par l'ADEME et la DREAL
- Saisir ou faire saisir avec l'appui d'un prestataire extérieur à l'opération et missionnée par l'ADEME, les informations techniques et économiques relatives au projet sur la base de données nationale.

Le maître d'ouvrage devra contribuer le cas échéant à la valorisation de l'opération par l'ADEME et la DREAL (participation à des colloques, rédaction de fiches de retour d'expérience...)

5. LA SELECTION DES OPERATIONS

L'ADEME a pour objectif de diversifier les types de bâtiment, les modes constructifs, les matériaux de construction utilisés, les énergies de chauffage et d'eau chaude sanitaire... ceci dans le but de constituer une large base de données.

Les 10 opérations seront choisies sur la base des critères suivants :

- Destination du bâtiment : logement, bureaux, scolaire, sanitaire et social...
- Reproductibilité du type de bâtiment
- Localisation du bâtiment : un équilibre sera recherché afin d'assurer une répartition des opérations sur le territoire des Pays de la Loire.
- Les performances visées en termes de niveaux BEPOS et Carbone.

6. AIDE FINANCIERE

L'aide financière qui sera attribuée aux lauréats de l'appel à projets sera :

- De 50 % du coût des études pour le secteur non concurrentiel et les PME
- De 30 % du coût des études pour les grandes entreprises

7. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera composé :

- D'un courrier officiel faisant apparaître les motivations du maître d'ouvrage à participer à l'expérimentation
- Du formulaire de candidature « APPEL A PROJETS 2 » joint dûment complété.
- Des devis des prestataires pour la réalisation des études

Le dossier de candidature devra être parvenu à l'ADEME **avant le 31 mai 2017**

Par courrier à l'adresse suivante :

ADEME Pays de la Loire
5 bd Vincent Gâche – C S 90302
44203 Nantes Cedex 2

Par courriel : dominique.birrien@ademe.fr

8. CONTACTS

Pour tout renseignement :

Dominique BIRRIEN (ADEME)

Benoît ROCHER (DREAL)

Tél : 02.40.35.80.20

Tél : 02.72.74.75.42

Courriel : dominique.birrien@ademe.fr

Courriel : benoit.rocher@developpement-durable.fr